

[Text]

Senator Giguère: Some provinces were 100 per cent, Ontario was 99 per cent, but the general average was 85 per cent?

Dr. Dupont: Yes.

Senator Frith: I should like to say this for the record on the question Senator Flynn raised. They do not use the word "signed", but what the bill before us says is:

No payment shall be made under this Act in respect of any cost incurred in respect of a health training facility unless payment of a contribution toward the cost thereof was authorized by the Minister pursuant to subsection 4(1) or 5(1) before September 9, 1978.

Senator Flynn: That is not convincing at all.

Senator Frith: I find it convincing. Let me explain why I find it convincing. It means that the act, it seems to me in pretty black letter terms, says that what qualifies is something that was approved prior to November 4, and this was not approved prior to November 4. I do not see much room for an interpretation of that. Either it was approved or it was not approved, and if it was not approved it cannot be.

Senator Flynn: That is your interpretation of what the witness told us, that if the application had come in with the signature on, technically the minister was in a position to approve it.

Senator Frith: And if she had approved it before November it would have been in effect, but she didn't.

Senator Flynn: My point is: Where do you say that an unsigned application cannot be approved?

Senator Frith: It is probably in the regulations, but that is not what I am saying. I thought you said under the legislation it could be approved.

Senator Bird: The minister did say yesterday that it could not be.

Senator Flynn: That does not convince me. Because she said it I am not bound to believe everything she says. She can make a mistake. It is a legal problem, and Dr. Dupont might be able to clarify it.

Senator Frith: Do I understand what Senator Flynn is saying is that if the minister now decides that because it was unsigned it is still okay, they can still make a payment? They cannot, because a fact has to have occurred, and that fact has to have occurred prior to November; if it did not occur prior to November the payment cannot be made under the law. You have got to amend the law. Surely that is as clear as can be.

Senator Flynn: I am not too sure, and I should like to find out from Dr. Dupont how it is done.

Senator Frith: What does Dr. Dupont have to do with it? That's what it says. Either it is approved prior to that date or it is not. You cannot turn the clock back.

[Traduction]

Le sénateur Giguère: Dans certaines provinces, elle était de 100%, en Ontario, elle s'élevait à 99%, mais la moyenne générale se situait à 85%?

M. Dupont: Oui.

Le sénateur Frith: J'aimerais que ce que je vais dire soit consigné par écrit et cela concerne la question soulevée par le sénateur Flynn. Le mot «signé» n'apparaît pas en tant que tel, mais voici ce que stipule le projet de loi que nous avons sous les yeux:

Aucun paiement ne doit être fait en application de la présente loi à l'égard de frais quelconque encourus pour une école de formation du personnel sanitaire sauf si le Ministre a autorisé, en vertu des paragraphes 4(1) ou 5(1), avant le 4 novembre 1978 le versement d'une contribution pour acquitter ces frais.

Le sénateur Flynn: Ce n'est pas du tout convaincant.

Le sénateur Frith: Je suis plutôt d'avis contraire. Permettez-moi d'expliquer pourquoi. Cela signifie selon moi que la loi stipule presque sans la moindre équivoque que les demandes devaient avoir été approuvées avant le 4 novembre et cette demande ne l'a pas été. Je ne vois pas qu'il y ait ici place à aucune interprétation. Ou la demande a été approuvée ou elle ne l'a pas été et, dans ce dernier cas, elle ne peut l'être.

Le sénateur Flynn: Il s'agit de votre interprétation de ce que nous a dit le témoin, à savoir que si la demande présentée avait été signée, le Ministre aurait techniquement pu l'approuver.

Le sénateur Frith: Et si elle l'avait approuvée avant novembre, la demande aurait pris effet, mais le Ministre ne l'a pas fait.

Le sénateur Flynn: Voici où je veux en venir, où est-il stipulé qu'une demande non signée ne peut être approuvée?

Le sénateur Frith: Probablement dans le règlement, mais ce n'est pas ce que je dis. Je croyais vous entendre dire qu'elle pouvait être approuvée conformément à la loi.

Le sénateur Bird: Le ministre a indiqué hier que la demande ne pouvait pas être approuvée.

Le sénateur Flynn: Je ne suis pas convaincu. Parce que le ministre l'a dit je ne suis pas tenu de croire tout ce qu'elle dit. Elle peut faire une erreur. C'est une question de droit et M. Dupont pourrait être en mesure de l'éclaircir.

Le sénateur Frith: SI je comprends bien, le sénateur Flynn dit que si le ministre décide maintenant que la demande est valable même si elle n'a pas été signée, on peut encore faire un paiement? On ne le peut pas parce qu'un élément a dû intervenir et cela, avant le mois de novembre; si rien n'a été fait avant le mois de novembre, le paiement ne peut pas être fait aux termes de la loi. Il faut modifier la loi. C'est aussi simple que cela.

Le sénateur Flynn: Je ne sais pas au juste et j'aimerais que M. Dupont nous dise comment il veut s'y prendre.

Le sénateur Frith: En quoi cela intéresse-t-il M. Dupont? Voilà le libellé. La demande est approuvée avant cette date ou elle ne l'est pas. Vous ne pouvez pas revenir en arrière.